

Séance du Conseil du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°217/2022

DSP Transport 2019 – 2025 : Avenant n °6

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.
M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n° 217/2022

OBJET : DSP Transport 2019 – 2025 : Avenant n °6

RAPPORTEUR : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président

La gratuité des transports Zest est offerte par la CARF, sous conditions de ressources à compter du 1^{er} novembre, aux réfugiés ukrainiens à compter du 1^{er} juillet 2022 et jusqu'à la fin de l'année 2022. Les abonnements Tout Public et scolaires seront refacturés à l'euro l'euro par Zest. Estimation du coût : 8.333€ par mois scolaire.

Des modifications de l'offre avec incidences financières sont nécessaires :

Faute de fréquentation, les Navettes N3A et N3B Quartiers de Beausoleil – Stade du Devens du week-end, mises en place depuis septembre 2019, sont arrêtées à compter de cet été. La contribution forfaitaire est diminuée de 39.731 € par an.

Afin d'accompagner la hausse de fréquentation attendue avec la réalisation de l'écoquartier AROMA, la fréquence de la ligne 1 est augmentée en période scolaire à un passage toutes les 15 minutes en heure de pointe et toutes les 20 minutes en heure creuse.

Par ailleurs, la ligne 1 est prolongée jusqu'à la frontière (Pont) St Ludovic, qui devient son nouveau terminus.

La contribution forfaitaire est augmentée de 56.691 € par an et de 1.790€ supplémentaires pour 2022 (prolongement frontière depuis le 8 juillet 2022).

Le ramassage scolaire BR2 (Breil) est intégré dans les ramassages scolaires SA1 (Saorge) et BR1 (Breil). La contribution forfaitaire est diminuée de 32.400€ (900 € par semaine scolaire).

Des navettes estivales gares de Breil et Fontan/Saorge – Monastère de Saorge et La Brigue – Notre Dame des Fontaines sont créées. La contribution forfaitaire est augmentée de 17.122 € par an.

La ligne 23 Tende-Casterino a été mise en place à compter du 18 juin au lieu du 1^{er} juin mais jusqu'au Lac des Mesches uniquement. La contribution forfaitaire 2022 est diminuée de 7.172,93 €. La ligne 23bis Lac des Mesches-Casterino a été mise en place à compter du 22 juin 2022. Coût estimatif de 21.000€.

Le service de Transport A la Demande dans la Roya est diminué l'été, comme durant l'année scolaire, à un seul véhicule avant 9h et après 16h30. La contribution forfaitaire est diminuée de 7.722 €.

Il est également arrêté les dimanches et jours fériés, faute d'usager. La contribution forfaitaire est diminuée de 15.600 €.

Un doublage scolaire est mis en place à 17h30 entre Castillon Village et Menton du vendredi 24 juin à la fin de l'année scolaire 2021/2022 pour 180€ par jour, soit 1.440€ pour les 8 jours de circulation.

Cet avenant nécessite une augmentation ponctuelle de la Contribution Forfaitaire de 84.087€ sur l'année 2022 et représentera une diminution de la Contribution Forfaitaire de 21.640€ à partir de 2023.

Modèle de réception en préfecture
006-240600551-20221011-217-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Vu les avis de la Commission Délégation de Service Public du 3 octobre 2022 et de la Commission Transport du 22 septembre 2022 et du Bureau Communautaire du 28 septembre 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER les termes de l'avenant n°6 à la « Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de service de transports publics de voyageurs sur le territoire de la Communauté de la Riviera Française » avec la société Keolis Menton Riviera.

AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°6 à la « Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté de la Riviera Française » avec la société CarPostal Riviera.

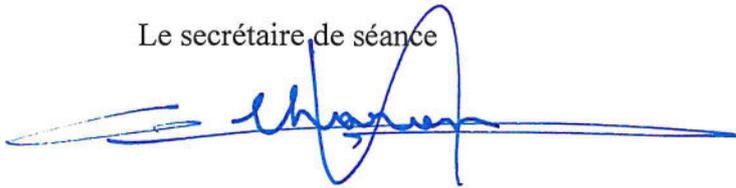
DIRE que le montant de la dépense est inscrit au Budget annexe des transports.

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

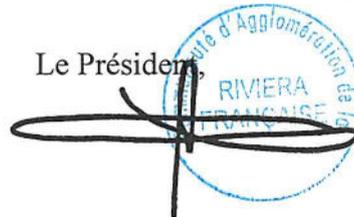
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Le Président



Yves JUHEL